

## AIDE ALIMENTAIRE *(Aide sociale facultative)*

### POUR QUI ?

Personne ou famille en situation financière difficile, résidant aux Ponts-de-Cé depuis au moins 3 mois.

### QUOI ?

Aide alimentaire sous forme de colis selon la composition de la famille et sous condition de ressources.

### COMMENT ?

- Sur dossier établi par le CCAS et après entretien avec le travailleur social du CCAS
- Décision prise par une commission.

## MICRO-CRÉDIT

### POUR QUI ?

Toute personne ne pouvant prétendre au crédit bancaire classique.

### QUOI ?

Financer des projets de vie ou faire face à des urgences en lien avec :

- l'emploi, la formation
- la mobilité
- le logement
- la santé.

### COMMENT ?

Evaluation de la demande et accompagnement, montage du dossier par un travailleur social du CCAS.

## AIDES SOCIALES LÉGALES

### POUR QUI ?

Personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes sollicitant le RSA.

### QUOI ?

- Aide aux frais d'hébergement
- Aide aux frais de maintien à domicile
- Revenu de Solidarité Active.

### COMMENT ?

Constitution d'un dossier après du CCAS sur rendez-vous.

## AIDES SOCIALES FACULTATIVES

### POUR QUI ?

Personne ou famille en situation financière difficile, résidant aux Ponts-de-Cé depuis au moins 3 mois.

### QUOI ?

Aide alimentaire, aide à la scolarité primaire, aide à la vie quotidienne, aide aux projets, aide au sport, à la culture et à la vie sociale.

### COMMENT ?

Sur dossier établi par un travailleur social ou par le CCAS. Décision d'une commission suivant la situation et sous condition de ressources.

## ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



Centre Communal d'Action Sociale  
des Ponts-de-Cé

**Le Trait d'Union**  
**Centre communal d'action sociale**  
**Espace social et jeunesse**  
**45 rue Abel Boutin-Desvignes**  
**TÉL. 02 41 79 75 72**  
**Courriel : [ccas@ville-lespontsdece.fr](mailto:ccas@ville-lespontsdece.fr)**